

L'AER Action

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

**ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES**

— AER ET RER —
Pages 14 à 16





« L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN AU PIED DU MONT-ROYAL

L'Orchestre métropolitain (OM), mené par Yannick Nézet-Séguin, s'installe au pied du mont Royal pour son concert extérieur annuel.

Le directeur artistique souhaite partager son amour de la musique avec le plus de personnes possible. C'est un de mes moments préférés dans l'année, a-t-il déclaré en [entrevue avec Maxime Coutié à l'émission Tout un matin](#). Communiquer cette musique et la partager avec des dizaines de milliers de personnes, c'est quelque chose d'unique.

Le concert annuel de Nézet-Séguin et l'OM s'adresse à tout le monde et c'est la partie la plus importante du spectacle. Le chef d'orchestre est convaincu qu'un spectacle gratuit en plein air est un excellent véhicule pour montrer à l'ensemble des citoyens et citoyennes de sa ville qu'ils possèdent absolument tout ce qu'il faut pour embrasser la musique classique. »

Source :
[Élise Jetté à ICI Grand Montréal](#)

Revue officielle de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal Inc. Les textes publiés dans cette revue n'engagent que leur auteur. Tous les membres qui désirent participer à la rédaction de **L'AER-ACTION** sont les bienvenus. Toute reproduction, traduction et diffusion des textes est autorisée à la condition de citer la source.

Vol. 38 No 3 – Automne 2024

Tirage 2350

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1192-8913

Numéro de convention : 40010130

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES	4
PLANIFICATION FINANCIÈRE	5
ASSURANCE COLLECTIVE	6
PARLONS LECTURE	7
MOTS CROISÉS	8
DÎNERS RENCONTRES MENSUELS	8
CINÉMA D'HIER	9
HISTOIRE ET RACINES	10-11
LA LOI, VOS DROITS	12-13
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES AER ET RER	14-15-16
LES RÉSIDENCES TERRASSES VERSAILLES	17
À LA MÉMOIRE DE NOS RETRAITÉS DÉCÉDÉS	18
VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE	19
ASSURANCE AUTO-HABITATION	20
STYLE DE VIE EN RÉSIDENCE	21
CAMPAGNE CENTRAIDE 2024	22-23
RABAIS ET PRIVILÈGES	24
LA SANTÉ DES YEUX	25

VOYAGES ET LOISIRS

RETOUR SUR LA 25 ^e FÊTE PLEIN AIR AU PARC MAISONNEUVE	26
DÎNER AU PUB ET RESTAURANT IRLANDAIS « LE VIEUX DUBLIN »	27
SOUPER DE NOËL ET SPECTACLE DE JAZZ	27

DIRECTEUR

Jacques Guilmain

COMITÉ DE RÉVISION

Richard Gervais, superviseur

Nicole Gameau

COLLABORATEURS

Claude Beaudet

Christian Bisson

Diane Charest

Mariette Éthier-Morand

Annette Frantz

Richard Gervais

Mathieu Houle

Roger Lagacé

Roland Léger

Eleana Morelli

Frantz D. Pierre-Louis

Audrey Plante

Claudette St-Germain

Michelle Venne

GRAPHISME

Optimum Graphiques

SIÈGE SOCIAL

791, rue Jarry Est, Montréal
(Québec) H2P 1W3

Tél.: 514 272-0818

Courriel : aer@bellnet.ca

Internet : www.aervm.org



facebook.com/aervm.org

HEURES D'ACCUEIL

**MARDI AU JEUDI
DE 9 H À 15 H**

N.B. : Avant de vous présenter au bureau, assurez-vous qu'il est ouvert en téléphonant au 514 272-0818.



LE TRAVAIL ET LA RETRAITE

Le manque de main-d'oeuvre est déjà un problème au Québec, car on compte 175 000 postes à pourvoir. Toutefois, d'ici 2030, 1,6 million de travailleurs devront être remplacés après leur départ à la retraite.

Le recrutement de travailleurs plus âgés apporte des défis particuliers pour les employeurs, mais leur expérience, leur expertise, leur loyauté, leur engagement envers l'entreprise, leur capacité à faire de l'accompagnement ou du mentorat auprès des plus jeunes sont des atouts précieux et recherchés.

La retraite peut être l'un des moments les plus excitants et les plus libérateurs de votre vie. Vous n'avez plus à vous soucier d'un emploi de 9 h à 5 h ou de la routine quotidienne. Vous pouvez enfin profiter de l'argent que vous avez durement gagné et vous détendre. Cependant, pour de nombreux retraités, la perspective de ne plus travailler peut être décourageante. Certains s'inquiètent de ne pas avoir suffisamment d'économies, d'autres de ne pas avoir de but précis. C'est pourquoi de plus en plus de gens retournent au travail, car ceci comporte plusieurs avantages financiers et personnels. La retraite peut être un moment passionnant, mais elle peut aussi être un peu difficile à vivre. Nombreux sont ceux qui tombent dans le piège de passer la journée à la maison, à ne rien faire. Toutefois, travailler après la retraite peut être très bénéfique. En plus de vous procurer un revenu, travailler à la retraite pourrait vous éviter de vous ennuyer et de déprimer. En outre, cela peut vous aider à créer un nouveau réseau d'amis et à rester actif. Ainsi, travailler après la retraite peut être extrêmement gratifiant. Vous devez cependant prendre cette décision en toute connaissance de cause et être au courant des incidences fiscales qu'aura votre emploi sur vos rentes du Québec. Bien que tout revenu supplémentaire provenant d'autres sources soit imposable, les avantages d'un travail à la retraite sont bien plus nombreux.

LES AVANTAGES DE TRAVAILLER APRÈS LA RETRAITE

Au Québec, les avantages de continuer à travailler ou de trouver un emploi à la retraite sont nombreux.

Les régimes fiscaux du Québec et du Canada contiennent des mesures qui visent à protéger certains revenus de travail au moment de l'impôt pour inciter les contribuables à rejoindre le marché du travail ou à y demeurer.

Plusieurs de ces mesures (ex. : déduction pour travailleurs) s'appliquent à l'ensemble des travailleurs. D'autres (ex. : crédit d'impôt pour prolongation de carrière) sont spécifiques aux travailleurs d'expérience.

Des modifications ont été apportées au Régime de rentes du Québec (RRQ) pour inciter la main-d'œuvre expérimentée à rester au travail : lire <https://emplois.ca.indeed.com/conseils-carriere/developpement-carriere/avantages-travailler-retraite>

LE CALCULATEUR DE REVENU DE TRAVAIL CONSERVÉ À LA RETRAITE

Le ministère des Finances du Québec propose un [calculateur de revenu de travail conservé à la retraite](#) qui permet d'estimer la part des revenus d'emploi d'un retraité qui fait un retour au travail.

Ce calculateur aide à prendre une décision financière mieux éclairée. Il présente un portrait clair du revenu disponible avant et après le retour au travail. Ce portrait tient compte :

- des règles fiscales du Québec et du gouvernement fédéral;
- des mesures incitatives à l'emploi auxquelles les travailleurs pourraient avoir droit, selon leur situation.

PAS QUE DES AVANTAGES FINANCIERS AU TRAVAIL À LA RETRAITE

Outre la source de revenus supplémentaire, travailler à la retraite peut être un excellent moyen de rester actif et engagé dans la vie. Par ailleurs, cela peut vous donner l'occasion de rester en contact avec un travail que vous connaissez et aimez. Travailler à la retraite vous donne également l'occasion de mettre à profit vos compétences et votre expérience dans d'autres domaines. Vous pourriez servir de mentor aux jeunes générations, ou donner de votre temps et de votre expertise. En continuant de travailler à la retraite, vous demeurez également physiquement et mentalement actif, contribuant par le fait même à réduire les risques de développer des maladies liées à l'âge. Enfin, ce peut être un excellent moyen de rester en contact avec vos pairs, et vous permettre de nouer de nouveaux liens et de renforcer les relations existantes.

BÉNÉVOLAT

Il y a aussi possibilité de travailler après la retraite sans payer un sou supplémentaire d'impôts, d'assurance-emploi, de Régime des rentes du Québec, de cotisations syndicales, de primes d'assurance, etc. Ça s'appelle du bénévolat et ça permet de combler la plupart des besoins autres que financiers tels qu'énumérés précédemment.

Il faut toujours garder à l'esprit que le plus important pour un retraité qui décide de retourner travailler, c'est de bien déterminer ce qu'il aimerait faire selon un horaire qui lui convienne.

Bonne retraite!

Bienvenue aux NOUVEAUX MEMBRES

BERGERON Carole,
secrétaire d'unité administrative,
Expérience citoyenne et
communications

BERTACCHINI Teresa, analyste
soutien à la réglementation,
Permis et Inspections

BOURDEAU Nancy, chauffeur
classe 5, Travaux publics

HUDON Doris, veuve de
Yvon Gosselin, pompier

LAVIGNE Nicole, conseillère
en ressources documentaires,
Développement économique
et urbain

PARENT Johanne,
agente de bureau, Habitation

RENÉ DE COTRET Linda,
secrétaire de direction,
Sécurité incendies

SANCHE Liette, veuve de Pierre
Brosseau, programmeur,
Planification et concertation

VEZEAU André, agent
technique, Épuration des
eaux usées

Nous informer DE LA DATE DU DÉCÈS

Si vous êtes l'époux ou le conjoint de fait d'un membre de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal décédé, ou le liquidateur de la succession d'un proche décédé qui était membre de l'AER, il est important de communiquer avec nous le plus rapidement possible par téléphone au 514 272-0818 ou par courriel au : aer@bellnet.ca.

COURRIEL

Nous sommes à l'ère des communications et l'AER met tout en oeuvre pour suivre cette évolution rapide et fascinante. Vous êtes certainement conscients que nous mettons beaucoup d'efforts pour donner le plus d'information pertinente aux membres, mais il est certain que pour améliorer la situation, il nous faut votre collaboration et votre soutien. C'est essentiel.

Actuellement, plus de 1 400 membres nous ont fourni leur adresse courriel; notre objectif pour l'année 2024 est de 1 500 inscriptions.

En conséquence, il serait fort apprécié que vous nous fassiez connaître la vôtre et ce, d'une façon très simple en nous adressant un message au : aer@bellnet.ca.



VOUS DÉMÉNAGEZ ? OU VOUS CHANGEZ VOTRE ADRESSE COURRIEL ?

Informez-nous sans délai !

Afin de continuer à recevoir votre revue *l'AER-Action*, toutes correspondances, courriers électroniques et infolettres de votre association, veuillez nous aviser de votre changement d'adresse postale ou d'adresse courriel le plus tôt possible par téléphone au **514 272-0818** ou par courriel au aer@bellnet.ca.

HEURES D'ACCUEIL

Les bénévoles de l'Association et principalement de la Direction générale se font un plaisir et un devoir de répondre avec diligence aux demandes de ses membres.

Prenez note que le bureau est présentement ouvert
du mardi au jeudi, de 9 h à 15 h.

N.B. : Avant de vous présenter au bureau, assurez-vous qu'il est ouvert en téléphonant au 514 272-0818.

Pour obtenir les informations dans les meilleurs délais, communiquez avec nous, **par téléphone au 514 272-0818**, ou par courriel aer@bellnet.ca.

Nous vous suggérons également de consulter régulièrement notre site web : www.aervm.org et notre page Facebook : www.facebook.com/aervm.org



Comment faire **FRUCTIFIER SON ARGENT?**

Dans cette chronique, je vous propose de regarder une vidéo préparée par l'Institut de planification financière sur les éléments à considérer pour vos placements.

1- Différence entre véhicule de placement et produit de placement

- Un véhicule de placement est comparé à un panier d'épicerie, tandis qu'un produit de placement est similaire à l'aliment mis dans ce panier.
- Exemples de régimes enregistrés : REER, CELI, FERR, REEE, etc. sont des véhicules de placement.
- Exemple de produits de placements : dépôts garantis, obligations, actions, fonds communs de placement, fonds négociés en bourse.

2- Régimes enregistrés

- Avantages fiscaux et spécificités des REER et CELI.
- Bonne adaptation du choix du régime enregistré à vos besoins et objectifs financiers : REER, CELI, CELIAPP, REEE...

3- Définition des types de revenus de placement

- Revenus d'intérêt, dividendes et gains en capital.
- Préférence pour les gains en capital en raison de leur imposition plus avantageuse.

4- Catégories de placements

- Titres à revenu fixe (dépôts garantis, obligations) et titres à revenu variable (actions).
- Importance de la diversification et connaissance des différents types de placement.

5- Définition du profil d'investisseur

- Évaluation de la capacité à prendre des risques et de la volonté à prendre des risques.
- La tolérance au risque, la capacité à prendre des risques et le risque requis.
- Équilibre entre vos placements et votre profil pour éviter les émotions négatives liées au risque.

6- Accompagnement par un planificateur financier

- Recommandation de se faire accompagner par un planificateur financier pour déterminer la stratégie financière optimale.

En conclusion

La vidéo parle de la différence entre les véhicules de placement et les produits, de l'importance des régimes enregistrés, de la diversification des types de placements, de la définition du profil d'investisseur et de l'assistance d'un planificateur financier pour optimiser les gains et atteindre ses buts financiers.

Glossaire des sigles utilisés

1. **REER** : Régime Enregistré d'Épargne-Retraite
2. **CELI** : Compte d'Épargne Libre d'Impôt
3. **CELIAPP** : Compte d'Épargne Libre d'Impôt pour l'Achat d'une Première Propriété
4. **REEE** : Régime Enregistré d'Épargne Étude
5. **FERR** : Fonds d'Épargne-Retraite
6. **FRV** : Fonds de Revenu Viager
7. **CRI** : Compte de Retraite Individuel
8. **REEI** : Régime Enregistré d'Épargne Invalidité Le site d'Éducaloi contient aussi beaucoup d'autres informations sur le sujet.

Lien pour la vidéo :

<https://planidex.ca/comment-faire-fructifier-son-argent>

mot de passe : AER

Tout en majuscules, et cliquer VALIDER sur la page.

Des questions ? Contactez-moi au **514 756-6151** ou par courriel : fpierrelouis@planidex.ca

Avertissement: Cette chronique contient des informations de planification financière d'ordre général. Ces informations ne devraient pas remplacer les conseils professionnels qui tiennent compte des particularités de votre situation. Les opinions émises sont uniquement le fait de l'auteur et n'engagent aucunement l'AER.

Pourquoi demander de recevoir votre **REVUE l'AER-Action** par courriel ?

Le prix du papier nécessaire à l'impression de la revue ne cesse d'augmenter. Pour que nous puissions continuer à produire quatre revues par année, et ce à des coûts raisonnables, nous vous encourageons à demander de recevoir votre exemplaire par courriel en format numérique.

Il vous suffit de nous envoyer un courriel à aer@bellnet.ca avec la mention :

OUI, JE SUIS INTÉRESSÉ(E) À RECEVOIR l'AER-Action PAR COURRIEL !

N.B. : En tout temps, vous pourrez retirer votre nom de notre liste d'envoi par courriel et à nouveau recevoir votre revue par la poste.

ATTENTION ! Si votre adresse courriel est modifiée, veuillez nous en informer le plus rapidement possible afin que notre liste soit à jour. Dès lors, vous serez certain(e) de ne pas manquer les dernières nouvelles de l'AER. Nous tenons à ce que vous soyez bien informé(e)s.



Tendances sur la **CONSUMMATION DE MÉDICAMENTS**

Dans les dernières années, plusieurs tendances et nouveautés ont été observées dans la consommation de médicaments au pays. Une constante demeure : la hausse du coût des médicaments, qui continue de mettre de la pression sur les régimes privés d'assurance médicaments.

Diabète de type 2 et obésité : portrait de la situation actuelle

TRAITEMENT DU DIABÈTE DE TYPE 2

Le paysage pharmaceutique a été chamboulé dans les dernières années par l'arrivée et la popularité grandissante de nouveaux médicaments pour le traitement du diabète de type 2, comme l'Ozempic®, pour ne pas le nommer.

L'Ozempic® appartient à la classe thérapeutique des agonistes du récepteur du GLP-1, qui regroupe plusieurs médicaments destinés à la maîtrise glycémique pour les adultes atteints de diabète de type 2. L'efficacité remarquable de l'Ozempic® à stimuler la sécrétion d'insuline n'est pas passée sous silence, d'autant plus que ce médicament pourrait contribuer à la perte de poids. Cependant, la perte de poids n'étant pas une indication approuvée par Santé Canada, le remboursement de l'Ozempic® demeure réservé aux adhérents diabétiques.

TRAITEMENT DE L'OBÉSITÉ

On ne peut pas mentionner l'Ozempic® sans parler des médicaments pour le traitement de l'obésité, soit ceux pour lesquels la perte de poids est une condition acceptée par Santé Canada, comme le Wegovy®, le Saxenda®, le Contrave® ou le Xenical®. Comme l'obésité est officiellement considérée comme une maladie chronique, nous anticipons une augmentation du nombre de réclamations pour l'achat de médicaments pour le traitement de l'obésité. Toutefois, il va sans dire qu'une meilleure accessibilité à ces médicaments peut contribuer à limiter, et même à éviter, certaines comorbidités, comme le diabète de type 2. De plus, cela peut potentiellement réduire la consommation d'autres médicaments, diminuer l'absentéisme et même réduire les coûts de traitement des maladies cardiovasculaires.

Virage vers les médicaments biosimilaires : d'autres provinces joignent la parade!

Beneva est fière d'avoir amorcé son virage vers les médicaments biosimilaires grâce à sa politique pancanadienne en 2022. Cette politique, jumelée à la participation des provinces et territoires à la transition vers les médicaments biosimilaires, aide grandement à diminuer le fardeau financier qu'exercent les médicaments sur les régimes d'assurance collective, car le coût des biosimilaires est grandement inférieur à celui de leur biologique de référence. C'est également grâce à l'arrivée de nouveaux biosimilaires sur le marché canadien, qui rendront possible la transition pour d'autres médicaments biologiques à coût élevé (ex. : Stelara®), que cette pression sur les régimes pourra diminuer.

RÉGIME NATIONAL ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS (PHARMACARE)

Le ministre fédéral de la Santé a récemment présenté le projet de loi C-64 afin de définir les principes fondamentaux de la première phase d'un régime national et universel d'assurance médicaments. Ce projet de loi décrit l'intention du gouvernement du Canada d'accorder un accès universel à un certain nombre de moyens de contraception et à des médicaments et des fournitures pour le diabète.

Beneva s'engage à suivre de près les prochaines annonces gouvernementales et à vous tenir informés.

Vous pourrez toujours compter sur l'engagement de Beneva envers l'analyse de toutes les opportunités pouvant contribuer à limiter les effets de cette hausse pour vos assurés.

Source : **beneva** (ssq.ca)



Pour plus d'information sur les avantages sociaux, veuillez communiquer avec

Services Conseil Claudette St-Germain inc. ★

Claudette St-Germain, C.A.A.S., CEBS
Conseillère, Assurance Collective

514 909-6356
claudette.st-germain@outlook.com

Pour les questions relatives aux Soins couverts, Remboursements, Carte de paiement ou site Accès/Assurés, vous pouvez communiquer directement avec SSQ, Service aux assurés :

Français : **1 877 651-8080** English : **1 888 651-8181** Courriel : clientele@ssq.ca



Invitation à embrasser L'AMOUR ET LES LIVRES, LA NATURE ET LA BEAUTÉ



Trouver refuge
Christophe Ono-dit-Biot
Éd. Gallimard (2022) - 414 pages

J'ai absolument pris plaisir à cette lecture, à chaque page dirais-je. On aime les personnages très bien dessinés et vivants; on va les côtoyer aisément. Tout au long, nous suivrons la vie de trois personnages.

p. 16- Il y a trente ans. Il en avait vingt. Il ignorait alors qu'il reviendrait au même endroit, mais avec sous ses doigts, l'arrondi

de l'épaule d'une femme qu'il aimait et sous les yeux, le corps gracieux d'un enfant, le leur.

p. 27- Devenue ombre, elle si solaire.

p. 31- Le cœur qui cogne, l'esprit qui défaille. Le danger se dompte comme la peur.

p. 43- Le culte de la force était de retour. On ne l'appelait pas « force » mais « liberté ».

p. 47- Sa fille lisait tout haut ... Comme s'il surprenait un oiseau sauvage en pleine tentative de vol.

p. 73- Les gouttelettes affrontèrent les rayons du soleil.

p. 99- Drôle de nom pour son habitat : la catiche. Ça veut dire qu'on ne peut pas lui faire de mal, qu'elle est protégée.

p. 131- Vaincus par l'acédie : la dépression des hommes de Dieu i.e. une tristesse infinie et le dégoût de la prière.

p. 143- Tout le monde, du garçon de café au pompiste : tatouages, boucles d'oreille, tout ça pour travailler son allure.

p. 159- Qu'est-ce qui avait bien cloché entre eux ?

Les années avaient rapté le jeune homme qu'il était et l'avait transformé en un homme qu'elle ne connaissait pas.

p. 163- « Il n'est pire douleur que le souvenir du bonheur au temps de l'infortune. »

p. 241- « Ce qui embellit le désert, c'est qu'il cache un puits quelque part. »

p. 259- J'ouvre les yeux, ensuqué par le vin et l'ivresse de la nuit.

p. 269- Il faut qu'elle dorme, que son liquide céphalo-rachidien entre en scène pour nettoyer ses neurones et emporter leurs déchets loin de son cerveau.

p. 312- Le corps d'Irène doit s'amplifier; celui de Sacha doit s'assécher.

p. 316- Première fois, il n'en était resté qu'à la beauté de la Sainte Montagne et de ses rituels.

Désormais, il lui semble comprendre l'enjeu de ce qui s'y déroule. Superstition? Folklore? Plutôt fidélité à une certaine idée de l'être humain. Choisir la lumière plutôt que les ténèbres. Et se sacrifier, s'il le faut, pour que la lumière gagne.

p. 321- L'histoire est, tel un changement, des métaphores.

p. 369- L'icône est présence. Elle te voit, te parle, regarde ses lèvres qui ont l'air de s'ouvrir pour murmurer.



Christophe Ono-dit-Biot

Né au Havre le 24 janvier 1975, Christophe Ono-dit-Biot passe sa jeunesse sur la côte normande (Octeville-sur-Mer). Après une hypokhâgne et une khâgne à Paris au lycée Janson-de-Sailly, il poursuit des études littéraires consacrées aux écrivains de la fin du XIXe siècle, dits « décadents », auxquels il consacre un diplôme d'études approfondies (DEA) de littérature comparée.

En 1995, parallèlement à ses études, il se retrouve dans le milieu de l'Internet qui se développe en France. Il travaille pour une entreprise anglaise qui le charge de créer des sites destinés à montrer les potentialités de ce nouveau média. Il publie quotidiennement sur Internet, en 1995, son journal intime, *Le Journal de l'énervé*, récit

de ses jours et de ses nuits et « blog » avant l'heure. Frédéric Taddei le repère et lui consacre un reportage dans l'émission *Nulle part ailleurs*, sur Canal+, tourné dans sa chambre d'étudiant. *Le Figaro* consacre sa dernière page à cette expérience alors inédite (*Ma vie en ligne au jour le jour*).

En 1996, il publie son premier texte (*Pour une fin de siècle plus énervée*) dans la revue *NRV*, puis, dans la même revue, il publie le récit du voyage à Cuba qui servira de matrice à son premier roman, *Désagrégé(e)*.

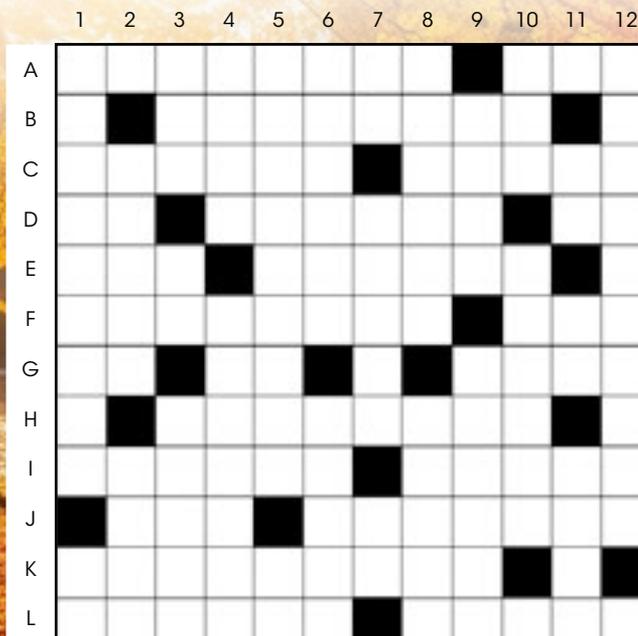
Source :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Christophe_Ono-dit-Biot



Horizontalement

- A - La fin de l'été - À chacun le sien.
- B - Incultes.
- C - Garniture - Point commun.
- D - Romains - Inflammation - Soldat.
- E - Orientation - Soutenues.
- F - Malléables - Agence.
- G - En caisse - Pronom - Pas à moi.
- H - Donne à panser.
- I - Tergiverse - Magot.
- J - Émis - Flux.
- K - Chansonnier.
- L - Qui a pris fin - Aube.



Voir la solution
à la page 20

Verticalement

- 1 - A inspiré Joe Dassin - ... Gilles.
- 7 - Président - Notions - Conjonction.
- 2 - Sans envergure - Aperçu.
- 8 - Forment une fleur - Courant partout.
- 3 - Clé - Langue - Hammams.
- 9 - Héros - Jeu de notes.
- 4 - Adverbe - Sauteuses.
- 10 - Au Japon - Poisson.
- 5 - Elles sont catholiques - Personnel.
- 11 - Vieux rites - Fin de partie - À court d'argent.
- 6 - Bout de pied - Difficile d'en sortir.
- 12 - Qui pointent.

LES DÎNERS MENSUELS DE L'AER

**Le troisième lundi du mois,
c'est un rendez-vous!**

**Nous poursuivons nos dîners mensuels le troisième lundi du mois
au restaurant le DELI PAULOS**

APPORTEZ VOTRE VIN OU VOTRE BIÈRE!

Plusieurs membres de l'Association se retrouvent devant un bon repas bien arrosé :
occasion idéale d'échanger de tout et de rien avec ses ex-collègues.

Le prochain rendez-vous est le lundi 21 octobre.

Plusieurs participants sont des « réguliers » et, chaque fois,
nous voyons avec plaisir de nouveaux visages.

On vous attend en grand nombre.

Parlez-en également à vos anciens confrères et consœurs
afin que nous y soyions de plus en plus nombreux.



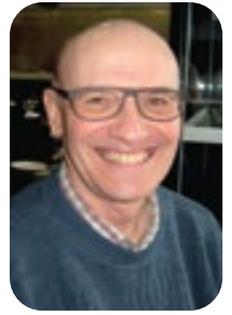
LE DELI PAULOS

Dates à retenir :
**21 octobre, 18 novembre et
16 décembre.**

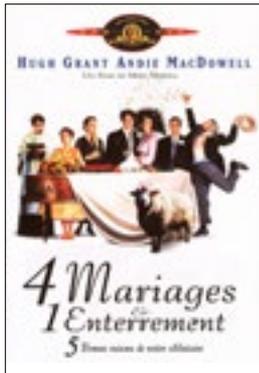
DELI PAULOS.
3365, avenue De Granby
(angle Sherbrooke)
Montréal – 438 381-1618

Grand stationnement.
(Centre commercial Domaine,
près du métro Langelier).

C'est un rendez-vous!



Jeux de l'amour et du hasard



Titre original :
**Four Weddings
and a Funeral.**

Royaume-Uni; 1993; en
couleur; 1 h 57.

Comédie sentimentale
réalisée par Mike Newell.

Avec Hugh Grant, Andie
MacDowell, Kristin Scott
Thomas, Simon Callow et
Charlotte Coleman.

4 Mariages & 1 Enterrement

C'est bien connu : les noces et les funérailles sont des moments de rassemblement provoquant des rencontres parfois heureuses, parfois catastrophiques. Charles (Hugh Grant) en sait quelque chose. Souvent choisi comme témoin de mariages dans son patelin, ce célibataire en voit de toutes les couleurs, autant dans l'église qui accueille les mariés que dans la salle de réception où se poursuivent les festivités. Scarlett (Charlotte Coleman), la sœur cadette de Charles, le suit partout comme son ombre. Frère et sœur partagent le même logement et aussi la hantise de trouver l'amour, malgré leurs constantes maladresses.

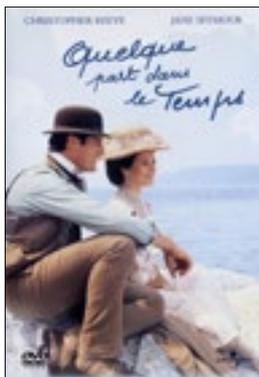
Durant un mariage pour lequel on a retenu ses services, Charles remarque dans l'église une ravissante femme portant un extravagant chapeau noir. Cette Américaine, prénommée Carrie (Andie MacDowell), figure parmi les invités de la cérémonie. Le courant passe rapidement entre eux et ils passent la nuit suivante ensemble. Croyant tristement à une aventure sans lendemain, Charles se trompe peut-être? Dans les mois qui suivent, Carrie se retrouve à d'autres

mariages, les mêmes auxquels Charles assiste. Heureux hasard... jusqu'au jour où Carrie présente son fiancé à Charles.

Ce serait malheureux de résumer *4 Mariages & 1 Enterrement* à la seule implication de ce couple. Effectivement, plusieurs intrigues amoureuses se nouent et se dénouent tout au long de l'intrigue. Colorés et sympathiques, les personnages forment une chaleureuse et réconfortante courtpointe cumulant, avec brio, drôlerie et romance.

Comme on peut s'y attendre, l'humour typiquement britannique – bourré d'irrésistibles malentendus – fait mouche dans cette ribambelle de situations farfelues. Ceci n'empêche pas nos larmes de rouler sur nos joues quand un fêtard enivré s'écroule, raide mort.

L'astucieux scénario de *4 Mariages & 1 Enterrement* est l'œuvre du talentueux Richard Curtis qui écrit et réalisa, dix ans plus tard, le tout aussi mémorable *Réellement l'amour*. Deux films parfaits pour bien entamer l'automne.



Titre original :
Somewhere in Time.

États-Unis; 1980;
en couleur; 1 h 52.

Drame fantastique réalisé
par Jeannot Szwarc.

Avec Christopher Reeve,
Jane Seymour, Christopher
Plummer, Teresa Wright et
Bill Erwin.

Quelque part dans le Temps

Depuis toujours, les voyages temporels fascinent les amateurs de fantastique. Ah, si on pouvait, à la suite d'une mauvaise décision, effacer tel ou tel événement de notre parcours et repartir à zéro!

Plusieurs longs métrages abordant ce thème ont rallié un large public, notamment *La machine à explorer le temps* (1960) et *C'était demain* (1979). Malgré ses qualités, *Quelque part dans le Temps* était relativement passé inaperçu au début des années quatre-vingt. Il est impératif de réhabiliter ce bijou du réalisateur français Jeannot Szwarc.

Dramaturge arriviste en cette seconde moitié du 20^e siècle, Richard Collier (Christopher Reeve) plaque tout et part précipitamment pour se remettre en question. Peu après son arrivée, il est intrigué par le portrait d'une séduisante jeune femme exposé dans la salle d'exposition du luxueux hôtel où il séjourne. Collier développe un intérêt démesuré pour cette inconnue et compte en apprendre davantage sur l'objet de son

fantasme. Après d'intenses recherches, il découvre qu'il s'agit de Elise McKenna (Jane Seymour), actrice célèbre en 1912. Après s'être initié à l'auto-hypnose, il est téléporté dans cette glorieuse époque et déterminé à faire connaissance avec la belle Elise. Secrètement amoureux de celle-ci, un certain Robinson (Christopher Plummer), manipulateur avéré et gérant de l'actrice, n'entend pas se faire damer le pion par cet étranger sorti de nulle part. On accompagne volontiers Richard Collier dans son cheminement illusoire d'amoureux éperdu, grâce au jeu sobre et émouvant de Christopher Reeve (1952-2004).

Jumeler l'interprète de Superman avec une ex-James Bond girl (*Vivre et laisser mourir*) dans un récit à saveur romantique constituait un exploit en soi. C'était même un peu casse-gueule! Les artisans de *Quelque part dans le Temps* ont bien fait de suivre leur intuition car on se laisse transporter, pour ne pas dire aspirer, dans ce rêve éveillé à l'issue pour le moins incertaine...



OMERTA DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ALLÉGATIONS DE NATURE SEXUELLE

PARTIE 2

Au Québec, au moins 9 965 personnes disent avoir été agressées sexuellement ou physiquement, quand elles étaient enfants, par plus de 800 abuseurs allégués ayant évolué au sein de l'Église catholique de 1930 à nos jours. François a décidé de lever le secret pontifical, une obligation de silence absolu, dans le cas des affaires d'abus sexuels commis sur des mineurs.

L'épiscopat québécois



Cardinal Gérald Cyprien Lacroix

Plus d'une centaine de personnes allèguent avoir subi des abus de la part de membres du clergé à Québec. Le nom de l'archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne, le cardinal Gérald Cyprien Lacroix, est apparu dans des documents judiciaires, où

il fut visé par des allégations de gestes à caractère sexuel dans le cadre de l'action collective contre son diocèse. Quatre nouveaux défendeurs, dont le Séminaire de Québec, s'ajoutaient à la liste des personnes morales poursuivies.

Mgr Lacroix est accusé par une jeune femme, qui avait alors 17 ans, de l'avoir agressée sexuellement à deux occasions entre 1987 et 1988. Le nom de Mgr Lacroix a été ajouté à la liste des présumés agresseurs. À ce jour, aucune sanction du Vatican n'a eu lieu à l'encontre du cardinal Gérald C. Lacroix. Il a repris ses fonctions après un retrait « volontaire » de six mois. L'une de ses premières apparitions a été la célébration de la messe solennelle de la fête de sainte Anne, le vendredi 26 juillet 2024, à Sainte-Anne-de-Beaupré.

Le cardinal Marc Ouellet

L'archidiocèse de Québec a confirmé vendredi le 20 janvier 2023 qu'il avait reçu en 2020 une deuxième plainte concernant des allégations d'inconduite sexuelle visant le cardinal Marc Ouellet, l'ancien archevêque de la capitale.

Dans sa poursuite, Mme Paméla Groleau fait partie d'une vaste action collective intentée en août contre l'archidiocèse de Québec par 139 plaignantes qui accusent d'agression sexuelle des dizaines de prêtres. Madame Groleau accuse le cardinal Ouellet de plusieurs agressions sexuelles commises entre 2008 — alors qu'elle avait 23 ans — et 2010. Le prélat, qui était alors archevêque de Québec, lui aurait notamment glissé la main dans le dos et lui aurait touché les fesses lors d'un événement dans la capitale.

Dans une lettre datée du 23 juin 2021, l'archevêque de Québec, Gérald Cyprien Lacroix, informe d'abord la plaignante que ses allégations ont été « directement transmises » par ses soins au pape François qui a alors ordonné la tenue d'une enquête préliminaire, à l'interne.

Or, à la suite de cette enquête, le pape a décidé « de ne pas retenir l'accusation portée », écrit le cardinal Lacroix. L'archevêque de Québec explique que le pape François n'a trouvé « aucune raison de prendre ultérieurement en considération l'incrimination aux dépens du cardinal Ouellet ».

Dans la semaine du 13 janvier 2023, une autre femme accusait le cardinal Ouellet d'agression sexuelle. Elle a accusé l'Église catholique d'avoir tenté de la faire taire « à coup de menaces et d'intimidation ».

Au moins sept personnes allèguent avoir été agressées par des prêtres du Séminaire sur des lieux lui appartenant ou se trouvant sous son contrôle, à l'époque.

Les communautés religieuses... Qu'en est-il?

Les Frères de Saint-Gabriel paieront entre 9,4 et 26,9 millions aux victimes d'agressions sexuelles

Le juge Sylvain Lussier de la Cour supérieure a entériné, le jeudi 12 octobre 2023, l'entente de règlement intervenue en mai dernier dans l'action collective déposée en décembre 2019 contre l'ordre religieux.

En vertu de cette entente, l'indemnisation moyenne de chaque membre se situera entre 150 000 \$ et 175 000 \$. Le nombre de demandeurs s'élevait à 76 au début des procédures, mais trois d'entre eux sont décédés depuis.



Le pape François et le cardinal Marc Ouellet

La Congrégation des Sœurs de la Charité de Québec et le CIUSSS de la Capitale-Nationale

Les Sœurs de la Charité de Québec et le CIUSSS de la Capitale-Nationale, qui ont été responsables de l'orphelinat à des époques différentes, sont notamment visés par cette procédure civile. Près de 600 victimes présumées ont été identifiées à ce jour par les avocats responsables du recours collectif. Le procès est prévu pour de nombreuses semaines, à partir de septembre 2024. Selon les poursuivants, ces anciens pensionnaires auraient subi des abus de nature sexuels, physiques et psychologiques commis par des religieuses et des employés laïques entre 1925 et 1996.

Mont d'Youville : les victimes obtiennent un montant record de 65 M \$

Une entente « historique » vient d'être conclue en faveur des victimes de l'orphelinat Mont d'Youville qui leur rapportera 65 millions de \$. Près de 600 pensionnaires ont été victimes d'abus sexuels, physiques et psychologiques entre 1925 et 1996 dans l'orphelinat du secteur Beauport à Québec. Un total de 95 agresseurs présumés étaient visés par la poursuite, dont 67 religieux.

Les religieuses ont géré l'orphelinat jusqu'en 1996, cédant alors le bâtiment au CIUSSS qui en a fait son siège social. Le règlement équivaut à un montant d'environ 100 000\$ par personne, mais les montants ne seront pas versés de manière égale. La congrégation religieuse a déclaré en être venue à cette entente « pour espérer redonner la paix d'esprit à ses membres et à toutes les parties concernées ». « Cette décision a été prise en raison de la lourde charge émotive que cela représentait et dans le but d'éviter un long procès et les coûts associés [...] sans reconnaissance de quelque responsabilité de la Congrégation et de ses membres à l'égard des faits allégués », ajoute le communiqué signé par la Supérieure générale, Sœur Monique Gervais.

L'action collective contre la Congrégation des Sœurs de la Charité de Québec et le CIUSSS de la Capitale-Nationale avait été déposée il y a six ans.

Les religieuses ont opéré l'orphelinat jusqu'en 1996, cédant alors le bâtiment au CIUSSS qui en a fait son siège social.

Les orphelins de Duplessis

C'est le nom donné à des milliers d'enfants orphelins qui ont faussement été déclarés malades mentaux par le gouvernement du Québec et confinés dans des institutions psychiatriques, des orphelinats et des crèches entre les années 1930 et 1960. Ces enfants sont pour la plupart devenus orphelins, à la suite de l'abandon par leur mère célibataire ou encore parce qu'ils sont nés hors mariage. Beaucoup ont été faussement étiquetés de malades ou de déficients mentaux.

On considère que c'est le cas le plus important de maltraitance d'enfants dans l'histoire du Canada, mis à part les écoles

résidentielles autochtones. Tous ces orphelins seront baptisés orphelins de Duplessis, car c'est à l'issue de décisions du gouvernement de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, que ces abus se sont perpétrés. À plusieurs reprises, ces enfants ont été battus, torturés et agressés sexuellement.

Dans les années qui suivirent, les enfants devenus adultes commencèrent à dénoncer les mauvais traitements et les abus sexuels subis aux mains des prêtres, des sœurs et des administrateurs catholiques. Plusieurs ouvrages comme *Les fous crient au secours* (1961) seront publiés pour révéler les traitements subis.

En 1992, c'est sous l'initiative d'Hervé Bertrand, aux côtés d'autres orphelins de Duplessis, qu'est intenté un recours collectif de 400 millions de dollars. Un des premiers objectifs du recours était de recenser les orphelins. Après plus d'un an de travail, le regroupement a réussi à rencontrer près de 1 800 orphelins avec l'aide de l'avocat Robert Fauteux. L'un des porte-parole du groupe auprès du gouvernement du Québec fut l'écrivain et poète Bruno Roy.

Malgré les efforts déployés, le recours sera rejeté plusieurs fois, sous prétexte que les sévices vécus n'étaient pas d'ordres similaires pour toutes les victimes.

Le 4 mars 1999, le gouvernement péquiste, après cinq ans au pouvoir, fit des excuses publiques à l'Assemblée nationale. Il offrit également une subvention de 300 000 \$ au Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis, ainsi qu'un fonds de trois millions de dollars devant servir à aider environ 3 000 victimes, sans toutefois prévoir de compensations individuelles aux victimes. L'offre sera jugée insultante par le responsable du COOID (Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés de Duplessis), Bruno Roy.

Le 30 juin 2001, les Orphelins reçoivent une offre bonifiée de la part du gouvernement de Bernard Landry (Parti québécois) pour une compensation fixe de 10 000 \$ par personne, plus 1 000 \$ pour chaque année d'incarcération injuste dans une institution psychiatrique dans le cadre du Programme national de réconciliation. En échange de la compensation, le COOID devait renoncer à toute autre poursuite.

Conclusions similaires

Dans chaque dossier conclu, on lit un communiqué similaire : « Les congrégations religieuses ont déclaré en être venues à cette entente pour espérer redonner la paix d'esprit à leurs membres et à toutes les parties concernées ».

« Cette décision a été prise en raison de la lourde charge émotive que cela représentait et dans le but d'éviter un long procès et les coûts associés (...), sans reconnaissance de quelque responsabilité de la Congrégation et de ses membres à l'égard des faits allégués », ajoute le communiqué

Sources :

- <https://www.journaldemontreal.com/auteur/jean-philippe-guilbault>
- <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2023-01-20/le-cardinal-marc-ouellet>
- <https://presence-info.ca/article/actualite/justice/entente-conclue-entre-les-freres-de-saint-gabriel-et-leurs-victimes/>
- <https://www.journaldequebec.com/2024/05/23/mont-d-youville-les-victimes-obtiennent-un-montant-record-de-65-m-#>
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Orphelins_de_Duplessis

Chaque jour, des professionnelles et professionnels du droit, des communications et de l'éducation, appuyés également par bon nombre de collaboratrices, collaborateurs et de bénévoles donnent leur meilleur pour réaliser la mission d'Éducaloi,

Sa mission : vulgariser le droit et développer les compétences juridiques de la population du Québec.

Sa vision : démocratiser le droit pour favoriser une plus grande autonomie juridique des individus et des communautés.

Voici le premier d'une série de textes que nous vous présenterons dans votre revue.



HÉBERGEMENT DES AÎNÉS

VOS DROITS ET VOS RECOURS

Vous êtes sur le point de quitter votre domicile ou vous l'avez déjà quitté pour aller vivre dans un hébergement pour aînés? Vous avez des droits, que vous viviez dans une résidence privée pour aînés (RPA), dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou dans une ressource intermédiaire (RI, appartement supervisé ou toute autre maison de retraite réglementée par le gouvernement et qui offre un milieu de vie encadré). En cas de problème, vous avez aussi certains recours.

Vous avez des droits dans tous les types d'hébergement

Quel que soit le **type d'hébergement pour aînés** dans lequel vous vivez, vous avez des droits. Par exemple, vous avez le droit au respect de votre vie privée, le droit d'être traité avec dignité, de vivre dans un endroit propre et sécuritaire et de **consentir à des soins de santé ou les refuser**.

Vous avez aussi le droit de recevoir une copie du code d'éthique du personnel de l'établissement dans lequel vous vivez pour connaître les règles qu'il doit respecter à votre égard.

Vous avez des recours en cas de problème dans tous les types d'hébergement

Si des problèmes surviennent dans l'établissement où vous êtes hébergé, vous pouvez d'abord vous adresser à la personne à l'origine du problème. Si cela ne fonctionne pas, vous pouvez ensuite vous adresser à un autre membre du personnel, à un superviseur, à l'administration ou à la direction.

Si le problème persiste, voici des pistes de solutions.

Comité des usagers ou comité de résidents

Si vous habitez dans une ressource intermédiaire ou un CHSLD, vous avez le droit d'avoir accès à un comité des usagers. Ce « comité des usagers » a souvent un sous-comité qui s'appelle un « comité de résidents ». Ces comités représentent les intérêts des résidents et peuvent vous aider à résoudre un problème que vous rencontrez avec l'établissement où vous êtes hébergé. Si vous souhaitez déposer une plainte formelle, votre comité pourra vous aider à le faire. Vous pouvez aussi leur suggérer une amélioration ou leur signaler une insatisfaction, sans qu'il s'agisse d'une plainte formelle. Pour avoir les coordonnées de votre comité, adressez-vous au personnel de votre établissement ou au commissaire aux plaintes et à la qualité des services (voir la section ci-dessous).

Plusieurs **résidences privées pour aînés** ont aussi un comité de résidents. Même si ces comités n'ont pas un statut officiel en vertu de la loi – contrairement aux ressources intermédiaires et aux CHSLD, ils peuvent vous accompagner pour trouver des solutions aux problèmes que vous vivez. Le personnel de votre résidence peut

vous indiquer comment communiquer avec le comité de résidents.

Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Pour un problème lié à la qualité des services dans tous les types d'hébergement pour aînés, communiquez avec le **commissaire aux plaintes et à la qualité des services** de votre centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS ou CIUSSS). Le commissaire peut vous aider à déposer une plainte officielle. La plainte peut être verbale ou écrite.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse du commissaire ou si vous n'obtenez pas de réponse dans les 45 jours après la date où le commissaire a reçu votre plainte, vous pouvez vous adresser au **Protecteur du citoyen** (pour ce recours, on l'appelle le « Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux »). Voici ses coordonnées :

Téléphone (sans frais) :
1 800 463-5070

Courriel :
protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca



Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes

Peu importe le type d'hébergement pour aînés, vous pouvez vous adresser à un centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) si vous souhaitez être accompagné dans votre démarche de plainte. Le CAAP est un organisme communautaire présent dans chaque région du Québec.

Vous pouvez trouver les coordonnées du CAAP de votre région sur le site du gouvernement du Québec à la section [Régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux](#). Vous pouvez aussi appeler au numéro général sans frais : **1 877 767-2227**.

Les services des CAAP sont gratuits et confidentiels. Ils peuvent entre autres :

- vous renseigner sur le processus de plainte;
- vous aider à rédiger votre plainte ou la rédiger pour vous, au besoin;
- vous assister et vous accompagner pendant tout le traitement de votre plainte;
- faciliter le dialogue avec l'établissement concerné par votre plainte afin de trouver une solution.

Par exemple, si vous vivez dans une résidence privée pour aînés et que vous vivez un problème lié à votre bail, le CAAP peut vous aider à trouver une solution. Le CAAP peut également vous assister dans votre démarche auprès d'un comité des usagers ou du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Tribunal administratif du logement

Si vous vivez dans une [résidence privée pour aînés](#) et que vous avez des problèmes concernant votre bail, par exemple, vous recevez une forte augmentation de

loyer, vous pouvez contacter le [Tribunal administratif du logement](#) (TAL; autrefois appelé la Régie du logement). Le centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) de votre région peut vous accompagner dans vos démarches auprès du TAL (au sujet des CAAP, voir la section ci-dessus à ce sujet).

Plainte contre un médecin, un pharmacien ou un dentiste

Si votre plainte concerne un traitement donné par un médecin, un pharmacien ou un dentiste, consultez nos articles [Porter plainte à l'égard des services de santé et des services sociaux](#) et [Les obligations du médecin envers ses patients](#).

Vous vivez de la maltraitance?

Pour un problème lié à de la maltraitance, sachez d'abord qu'une politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et les adultes vulnérables doit être mise en place par les établissements de santé et de services sociaux (CLSC, CHSLD, hôpitaux) ainsi que par les résidences privées pour aînés, les ressources intermédiaires et les ressources offrant des services à domicile. Tout établissement doit afficher sa politique dans un espace public et sur son site Internet. Vous pouvez aussi en demander une copie au personnel.

Si vous vivez de la maltraitance, vous pouvez porter plainte de manière confidentielle au [commissaire aux plaintes et à la qualité des services](#) de votre centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS ou CIUSSS).

Si vous êtes victime de maltraitance, vous pouvez également appeler la ligne [Aide Abus Aînés](#) (1 888 489-2287). **En cas d'urgence, appelez la police (9-1-1)**.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la section « [Maltraitance envers les aînés](#) » sur le site du gouvernement du Québec.

Pouvez-vous installer une caméra dans votre logement?

Pour des questions de sécurité, vous vous demandez peut-être si vous pouvez installer une caméra vidéo? Une telle caméra peut vous permettre de renforcer votre sécurité, protéger vos biens ou prévenir des mauvais traitements. Elle peut aussi vous permettre de garder contact avec vos proches. Toutefois, pour mettre en place une telle mesure de surveillance, des règles doivent être respectées. Plusieurs moyens sont possibles : une petite caméra cachée, une caméra installée bien en vue, une tablette ou un téléphone intelligent.

Si vous habitez dans une résidence privée pour aînés, vous avez généralement le droit d'installer une caméra dans votre logement. Toutefois, certaines résidences peuvent en interdire l'installation.

Si vous êtes hébergé dans une ressource intermédiaire, vous avez aussi probablement le droit de faire installer une caméra dans votre chambre. Informez-vous auprès de la personne responsable de la ressource intermédiaire.

Si vous êtes hébergé dans un CHSLD, pour assurer une certaine surveillance, vos proches peuvent installer une caméra dans votre chambre. Pour en savoir plus, consultez notre article [Pouvez-vous installer une caméra dans la chambre d'un proche en CHSLD?](#)

Source : Éducaloi Personnes aînées : [petit guide pour vous y retrouver](#)

L'information qu'Éducaloi vous offre explique de façon générale le droit en vigueur au Québec. Il ne s'agit pas d'un avis ou d'un conseil juridique.

Pour connaître les règles particulières à votre situation, **consultez un avocat ou un notaire.**



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 29 octobre 2024 à 14 h

Les résidences LES TERRASSES VERSAILLES
6923, boul. des Galeries d'Anjou (18^e étage)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2024.**

La secrétaire,

Mireille Matteau

**UN COCKTAIL SERA OFFERT
AUX MEMBRES À 13 H**

Une excellente occasion de venir rencontrer des ex-collègues

De nombreux prix seront tirés!

AVIS D'ÉLECTION

Extraits des statuts et règlements.

ARTICLE 13,01 a)

Est éligible toute personne qui est membre actif en règle depuis 90 jours.
Le membre honoraire est également éligible.

ARTICLE 13,01 b)

Tout membre défini à l'alinéa précédent qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit au secrétariat de l'Association, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale.

DATE LIMITE :

Le conseil d'administration a fixé la date de l'assemblée générale au 29 octobre 2024. Tout membre intéressé doit poser sa candidature **au plus tard le 22 octobre 2024, avant 15 h.**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Minute de silence pour les membres décédés;
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023;
- 5 - Message du président;
- 6 - Rapport du trésorier;
- 7 - Rapports des comités;
- 8 - Amendements aux statuts et règlements;
- 9 - Nomination d'un vérificateur;
- 10 - Élection des administrateurs;
- 11 - Varia;
- 12 - Levée de l'assemblée.

MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par la présente, avis est donné que les modifications suivantes, adoptées par le Conseil d'administration, seront soumises à l'assemblée générale du 29 octobre 2024 - Les propositions sont inscrites en caractères gras

ARTICLE	TITRE ET TEXTE EXISTANTS	TITRE ET TEXTE PROPOSÉS
1 NOM	1.02 L'Association regroupe les employés retraités de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal, de la Commission des services électriques de Montréal, de la Commission du Montréal métropolitain et de toutes les autres municipalités qui fusionnent à la Ville de Montréal.	1.02 L'Association regroupe les employés retraités de la Ville de Montréal, de l'ex-Communauté urbaine de Montréal, de la Commission des services électriques de Montréal, de l'ex-Commission du Montréal métropolitain, de la Communauté métropolitaine de Montréal et de toutes les autres municipalités fusionnées ou qui fusionneront à la Ville de Montréal.
4 BUT	4.01 c) <ul style="list-style-type: none"> Régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal. Régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal. 	4.01 c) <ul style="list-style-type: none"> Régime de retraite des employés syndiqués de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Régime de retraite des cadres de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Régimes de retraite de l'ex-Commission du Montréal métropolitain Régime de retraite de la Communauté métropolitaine de Montréal. Régimes de retraite des municipalités fusionnées ou qui se fusionneront à la Ville de Montréal.
6 MEMBRES	6.02 Membre honoraire : Un membre honoraire est une personne qui a rendu des services exceptionnels à l'Association et est nommée comme tel par l'Assemblée générale après une recommandation du Conseil d'administration. Le membre est alors exempté de verser la cotisation annuelle	6.02 Membre honoraire : Un membre honoraire est une personne qui a rendu des services exceptionnels à l'Association et est nommée comme tel par l'Assemblée générale après une recommandation du Conseil d'administration.
7 COTISATION	7.02 Membre honoraire La cotisation annuelle est abolie.	7.02 Membre honoraire La cotisation annuelle est abolie. Au décès du membre honoraire, son conjoint survivant, s'il devient membre, est ipso facto exempté de la cotisation annuelle.
14 CONSEIL D'ADMINISTRATION	14.03 Le quorum du Conseil d'administration est fixé à 50% plus un des administrateurs en poste.	14.03 Les membres du Conseil d'administration présents, dont au moins deux sont membres du Comité exécutif, constituent le quorum.
16 PRÉSIDENT		g) il détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

CES ADMINISTRATEURS VOIENT LEUR MANDAT SE TERMINER



Christian Bisson



Diane Charest



André Denis



René Deschênes



Jean Laffèche



Gaston Leclerc



Le regroupement
des employés
retraités de la Ville
de Montréal inc.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 octobre 2023;
- 4 - Message du président;
- 5 - Rapport du trésorier;
- 6 - Amendements aux statuts et règlements;
- 7 - Nomination d'un vérificateur;
- 8 - Varia;
- 9 - Levée de l'assemblée.

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 29 octobre 2024 à 14 h

Les résidences LES TERRASSES VERSAILLES
6923, boul. des Galeries d'Anjou (18^e étage)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2024.**

La secrétaire,

Mireille Matteau

Les procès-verbaux ainsi que les rapports financiers annuels de l'AER et du RER seront remis à la table d'accueil avant la tenue des dites assemblées générales.



**Bureau des
régimes de retraite
de Montréal**

QUI SOMMES-NOUS?

Directeur : Gabriel Morin | Relève du : Service des finances

Le Bureau des régimes de retraite de Montréal (Bureau) a été créé en 2006 par la Ville de Montréal afin de centraliser l'administration des régimes de retraite auxquels les employés cadres, cols blancs, cols bleus, contremaîtres syndiqués, pompiers et professionnels participent.

NOUS JOINDRE

Vous recevez une rente de retraite ou vous administrez la succession d'une personne décédée qui recevait une rente de retraite

Pour obtenir de l'information sur votre régime de retraite ou pour nous informer du décès d'un rentier d'un des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Les services aux retraités au **514 872-9721**
ou par courriel à services-auxretraites@montreal.ca

Pour tout changement d'adresse et de compte bancaire ou pour obtenir des informations sur les déductions, les impôts et les assurances collectives :

Centre de services aux employés - RH au **514 868-5800**
ou par courriel à rh_cse@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur les prestations payables (retraite, décès, cessation d'emploi), sur les rachats de services passés, les cessions de droits et les relevés annuels :

Bureau des régimes de retraite de Montréal
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : 514 872-9720 | Courriels selon le régime de retraite :

Cadres : regimeretraite.cadres@montreal.ca
Contremaîtres : regimeretraite-contremaîtres@montreal.ca
Cols blancs : regimeretraite.colsblancs@montreal.ca
Cols bleus : regimeretraite.colsbleus@montreal.ca
Pompiers : regimeretraite.pompiers@montreal.ca
Professionnels : regimeretraite-professionnels@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur les comités de retraite :
Division Actuariat, commissions et soutien-conseil
100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : **514 872-4069**
Courriel : secretariat.commissions@montreal.ca

Pour obtenir des renseignements sur la protection des renseignements personnels ou pour déclarer un incident affectant la confidentialité des renseignements personnels :
La personne responsable de la protection des renseignements personnels est le directeur du Bureau des régimes de retraite de Montréal que l'on peut joindre, à ce titre, aux coordonnées suivantes :

100 - 630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Téléphone : **514 872-6529**
Courriel : brr_rprp@montreal.ca



*Les Terrasses
Versailles*

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Chez nous, je suis vraiment bien!

Appartements spacieux et lumineux
Bain et douche séparés | Balcon privé



PROMO
EXCLUSIVE

aux membres de l'Association
des employés retraités de
la ville de Montréal!



2 MOIS
GRATUITS



+800\$ en crédit
déménagement *

*Sur présentation de ce coupon. Des conditions s'appliquent.

Crédit d'impôt : Consultez-nous afin de connaître le montant auquel vous avez droit!

**Communiquez avec nos conseillers
en qualité de vie pour planifier une
visite personnalisée.**

514 852-3898

locationversailles@cogir.net

TerrassesVersailles.ca

6923, boul. des Galeries d'Anjou, Montréal

Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné

C'est inestimable pour nous!

ResidencesCogir.com

cogir
RÉSIDENCES

BARIL Jean-Guy,
chef de groupe,
Commission des
services électriques
18/3/2024 - 85

BEAUCHAMP Raymond,
agent d'exploitation,
Commission des services
électriques
4/5/2024 - 68

BILODEAU Gisèle,
opératrice appareils motorisés,
Travaux publics
11/7/2024 - 88

BILODEAU Jeannine,
veuve de Claude Simard,
technologue, Travaux publics
31/5/2024 - 93

D'ASTI Marie,
veuve de Pierre Boucher,
enquêteur-ajusteur,
Contentieux
1/6/2024 - 96

DOMINIQUE Raymond,
contremaître, Travaux publics
22/4/2024 - 88

DOYLE Charles,
concierge
3/7/2024 - 91

DUCHESNE Denis,
patrouilleur, Travaux publics
4/6/2024 - 89

GIGNAC Jean-Guy,
agent de bureau, Police
6/5/2024 - 85

GODIN Francine,
directrice-adjointe, Évaluation
21/6/2024 - 79

HACHÉ Jean-Marie,
pompier, Incendies
15/6/2024 - 85

IFERGAN Albert,
mécanicien,
Approvisionnement
29/6/2024 - 89

JOHNSON Palmer,
gérant, Travaux publics
15/5/2024 - 92

LALONDE Hervé,
pupiteur, Planification
et concertation
18/6/2024 - 97

LIONESSA Michele,
chauffeur, Travaux publics
28/6/2024 - 93

MARTIN Gilles,
préposé aux instruments,
Travaux publics
15/7/2024 - 82

MARTIN Paul,
contremaître, Propreté
2/7/2024 - 85

NADEAU Richard,
agent de bureau,
Loisirs et développement
communautaire
5/7/2024 - 74

SAVARD Rolande,
infirmière, Santé
8/7/2024 - 89

ST-PIERRE Bernard,
agent de bureau,
8/7/2024 - 79

TARTE Iina,
veuve de
M. Jacques Bruneau
12/7/2024 - 92

Urgel Bourgie / Athos vous présente
son conseiller en arrangements préalables
et en cimetière, M. Jean-Hugues Mousseau,
fils de feu M. André Mousseau, retraité
de la Ville de Montréal.

Il répondra à vos questions et vous
conseillera tout en respectant
vos volontés et votre budget.

Informez-vous sur les rabais
privilegés dans le cadre de notre
programme **Club Affinité!**



Plusieurs complexes funéraires
et 3 cimetières-jardins pour mieux vous servir.

120 ANS DÉJÀ

URGEL BOURGIE
ATHOS

urgelbourgjie.com

1 866 856-7777
514 735-2025 • 24/7

Voyager sans assurance voyage,

C'EST PRENDRE UN TRÈS GRAND RISQUE FINANCIER

Vous quittez prochainement le Québec pour vous envoler là où il fait chaud ou encore pour aller skier dans une autre province? Il est primordial de vous procurer une assurance voyage et ce, même lors d'une excursion de quelques heures aux États-Unis!

Les médias racontent, à l'occasion, des histoires d'horreur de gens qui ont vécu des problèmes en voyage. Certains n'ont pas acheté d'assurance voyage avant de partir et se sont endettés à la suite d'un ennui de santé. D'autres ont acheté une couverture d'assurance pour des montants insuffisants, les mettant dans une situation financière désastreuse. Parfois, ces gens doivent même demander de l'aide financière à leurs familles et amis, par exemple pour payer le coût de soins médicaux reçus à l'étranger ou du billet d'avion de retour.

Voyager sans assurance voyage, c'est prendre un très grand risque financier.

Une escapade qui coûte cher

Sylvain avait prévu un petit aller-retour de l'autre côté de la frontière américaine pour faire une randonnée. Il ne voyait pas la pertinence de s'assurer, se disant que rien ne peut arriver en une seule journée. Sylvain a fait une crise d'appendicite sur le territoire américain et a

dû être conduit rapidement à l'hôpital le plus près. Son séjour lui aura coûté près de 25 000 \$.

Une couverture qui ne couvre pas tout

Carole, 65 ans, a une assurance pour un voyage acheté avec sa carte de crédit. Étant en bonne santé, elle juge que le montant prévu par cette protection est suffisant pour ses besoins. Elle l'utilise depuis des années pour partir deux semaines.

Elle se blesse toutefois gravement en voyage dans une autre province canadienne. Comble de malheur, Carole réalise que, dans les derniers mois, la durée de sa couverture a été réduite à dix jours, en raison de son âge! Elle a dû emprunter pour payer le surplus de la facture qui n'a pu être pris en charge par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), puisqu'aucun montant n'était couvert par son assureur.

Ce n'est pas parce que le docteur le dit

Suzanne passe ses hivers dans le Sud. Cette année, étant donné un enjeu de santé, elle a craint de ne pas pouvoir prendre son vol. Puisque son médecin a jugé son état stable à quelques jours de son voyage, elle est donc partie la tête tranquille. Suzanne a malheureusement subi une rechute durant son voyage et a dû recevoir un traitement à l'étranger. Son assureur a refusé de payer pour les soins parce que les causes préexistantes n'étaient pas couvertes par son contrat d'assurance. Suzanne devait informer son assureur de sa condition de santé préexistante et valider auprès de celui-ci si elle pouvait être couverte

en voyage. Il n'est pas dit que l'assureur aurait systématiquement refusé d'assurer Suzanne, mais il aurait peut-être accepté de le faire moyennant une prime plus dispendieuse.

Êtes-vous bien couvert?

Il existe plusieurs façons d'être assuré :

- Assurance collective;
- Assurance lors de l'achat de votre voyage;
- Assurance achetée via un représentant certifié par l'Autorité des marchés financiers;
- Assurance incluse pour certaines dépenses portées sur votre carte de crédit.

Attention! Peu importe la source de l'assurance qui vous couvre, lisez attentivement les clauses de votre contrat. Elles confirmeront, entre autres, quelles sont les couvertures, les exclusions et les restrictions applicables.

Les protections courantes

Bien qu'il soit fréquent de penser aux frais médicaux lorsqu'il est question d'assurance voyage, d'autres types de protections pourraient vous être offerts, dépendamment du contrat et de l'assureur qui couvrira votre voyage :

- Annulation de voyage;
- Interruption de voyage;
- Décès ou mutilation accidentels;
- Bagages volés, perdus ou retardés.

Chaque assureur pourrait offrir des protections différentes selon certains critères. Renseignez-vous auprès de celui-ci pour éviter les mauvaises surprises!

**Pour davantage
d'informations sur
l'assurance voyage,
nous vous invitons à
consulter le site Web
de l'Autorité.**

**Pour joindre l'Autorité
des marchés financiers :**
1 877 525-0337
lautorite.qc.ca

Franchises d'assurance auto : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

La franchise aura une incidence directe sur ce que vous payez pour votre assurance auto. Plus votre franchise est élevée, moins votre assurance vous coûte cher. Poursuivez votre lecture pour savoir comment fonctionne votre franchise.

Qu'est-ce qu'une franchise d'assurance auto?

La franchise de votre assurance auto correspond au montant que vous devez payer pour que votre compagnie d'assurance couvre le reste de votre réclamation.

Par exemple, vous êtes impliqué dans un accident causant 5 000 \$ de dommages à votre véhicule. Si votre franchise est de 1 000 \$, vous devrez verser 1 000 \$, puis votre compagnie d'assurance paiera les 4 000 \$ restants.

À combien s'élève ma franchise?

Si vous voulez connaître le montant de votre franchise, vous pouvez consulter les documents qui accompagnent votre police ou votre attestation d'assurance ou encore communiquer avec votre assureur. La plupart d'entre eux vous permettent d'ailleurs de modifier le montant de votre franchise en tout temps.

Comment choisir la bonne franchise pour mon assurance auto?

Lorsque vous souscrivez à une assurance auto, vous pourrez choisir la franchise qui correspond le mieux à votre situation financière. Tenez compte de ce que vous avez habituellement sous la main pour couvrir les urgences. Si vous craignez de ne pas avoir suffisamment d'argent, optez pour une franchise plus basse.

Dois-je payer la franchise si je ne suis pas responsable de l'accident?

Normalement, vous n'avez pas à payer la franchise de votre assurance auto si vous n'êtes pas responsable de l'accident. Vous devrez cependant payer votre franchise si vous êtes responsable ou en partie responsable de l'accident.

Quelle est la différence entre les franchises risques multiples et collision?

La protection collision permet de payer la réparation ou le remplacement de votre véhicule si celui-ci est endommagé lors d'un accident avec une autre voiture ou un objet.

La protection risques multiples n'est pas incluse dans les polices d'assurance auto de base. Elle vous couvre pour les événements non liés à une collision, tels que le vol, le vandalisme et les dommages causés par les intempéries.

Vous pouvez choisir un montant de franchise différent pour chaque type de protection.



Vaut-il mieux payer de sa poche ou utiliser son assurance?

Si le coût de la réparation des dommages à votre véhicule est proche du montant de votre franchise, il pourrait être plus judicieux de payer les réparations de votre poche. Au moment de renouveler votre police, toute réclamation soumise l'année précédente peut influencer le montant que vous débourserez pour votre assurance.

Pour d'autres conseils et trucs pratiques, visitez dès maintenant lapersonnelle.com/blogue

L'information contenue dans cette page vous est fournie à titre informatif seulement. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Les conditions relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.



Solution de la p.8

AFFRONTER LA CHALEUR, UNE VAGUE À LA FOIS



L'âge moyen des 1 450 résidents des résidences ENHARMONIE tourne autour de 80 ans. Certains ont grandi à Montréal, d'autres viennent de la campagne ou d'un autre pays. Ils se disent en bonne santé, se passionnent pour le sudoku ou les bières artisanales, font du tricot ou du yoga. Quand l'été arrive, ils se divisent généralement en deux groupes : ceux qui endurent bien les canicules, multiplient les sorties et profitent des soirées douces sur leur balcon, et ceux qui sont accablés par la chaleur.

Heureusement, les résidences offrent des « haltes fraîcheur » - des endroits climatisés permettant à tous de passer quelques heures au frais. Car peu importe comment on se sent pendant une vague de chaleur, ces périodes intenses ont un effet négatif sur l'état de santé des personnes âgées. En vieillissant, leurs mécanismes de défense du corps sont moins capables de les protéger de la chaleur. Elles produiront par exemple moins de sueur et leur tension artérielle sera davantage affectée. Déshydratation, crampes musculaires, étourdissements... La liste des symptômes est variée et dépend aussi de la prise de certains médicaments. Se reposer quelques heures dans la salle communautaire climatisée permettra donc au corps de reprendre son souffle et fera toute la différence.

« Nous sommes particulièrement vigilants pendant l'été », explique Marie-Josée Gendron, directrice du réseau ENHARMONIE. « Il y a des cruches d'eau froide bien en vue dans les aires communes pour inciter les gens à s'hydrater régulièrement, même s'ils ressentent moins la soif. Le menu d'été comporte des options légères, des salades, des assiettes de fromage et fruits frais. Dès qu'il y a une absence non annoncée au dîner, on vérifie si la personne va bien, alors qu'habituellement, ce délai est de 48 heures. Nos directeurs rivalisent d'originalité pour organiser des événements rassembleurs dans les salles climatisées : un 5 à 7 mexicain avec chips et dégustation de salsa, un bar



à crème glacée avec un quiz, ça incite les gens à sortir de leur appartement et met une ambiance de fête! »

Environ la moitié des résidents ont également un climatiseur dans leur logement, histoire de dormir au frais. La résidence s'occupe de l'installation de l'appareil mobile et charge des frais minimes pour le surplus d'électricité.

DES IDÉES RAFRAÎCHISSANTES

La Résidence Côte-Saint-Paul (à droite), dans le quartier Saint-Henri, organise des après-midi dans sa cour ombragée avec bains de pieds et dégustation de melon d'eau. À Rosemont, la Résidence Saint-Eugène (à gauche) a innové cette année en organisant un « salon des collectionneurs », où plusieurs résidents ont présenté leurs objets de collection dans la grande salle à manger. Les résidents ont tellement apprécié cette exposition qu'ils ont demandé d'en faire un événement annuel.



À go, on Centraide



À go, on Centraide une fois de plus!

Même si les contributions financières augmentent d'année en année, la pauvreté, elle, est bien loin d'être en régression. Malgré ce contexte, vous êtes toujours au rendez-vous, le cœur sur la main!

Sans vous, plusieurs centaines de personnes dans le besoin du Grand Montréal ne pourraient vivre dans des conditions décentes. L'an dernier, plus de 1 237 000 \$ ont été amassés pour la campagne Centraide de la Ville de Montréal. Cette année, l'objectif est de dépasser 1 200 000 \$.

La Théière : pour maintenir l'indépendance des personnes âgées à Lachine

Année après année, Centraide soutient des organismes qui offrent des services essentiels aux aînées et aînés. Un de ces organismes est La Théière. Situé à Lachine, il offre des activités, des services et des opportunités de bénévolat qui contribuent à la qualité de vie des personnes âgées de 50 ans et plus.

L'organisme repose sur le principe des « membres aidant les membres ». Ainsi, environ 500 personnes participent annuellement à plus de 40 programmes, comme des visites à domicile, de la livraison d'épicerie ou des activités physiques en groupe. En encourageant l'implication et la participation active, La Théière crée un environnement où chacune et chacun peut s'épanouir, explorer ses propres intérêts et développer davantage ses compétences et ses capacités.

Deux façons de donner :

1. Enregistrez votre don par carte de crédit en remplissant le formulaire de don en ligne :
<https://centraidemtl.org/campagne-ville-de-montreal-2024>
Ce lien est actif jusqu'au 1^{er} décembre.

L'importance de la solidarité

Retraîtée depuis janvier 2010 après 21 ans passés à la Ville de Montréal, Josée Plessis-Bélair a eu la chance de contribuer au 1^{er} Plan d'urbanisme de Montréal, ce qui l'a plongée dans un milieu qui vivait des bouleversements majeurs.



« J'y ai rencontré des personnes formidables impliquées à fond dans les nombreux organismes communautaires qui luttent avec les citoyens pour préserver leurs droits. J'ai été sensibilisée à l'importance de la solidarité et à la nécessité de soutenir les organismes communautaires impliqués dans ces luttes. »

Sa première participation à la campagne de Centraide remonte à plus de 25 ans!

« Centraide constitue pour moi une force incroyable parce qu'elle se donne comme mission d'unifier la collecte de fonds et de répartir les sous recueillis dans tous les milieux où les organismes locaux sont actifs, tout en maintenant au minimum ses frais d'administration. »

Madame Plessis-Bélair remarque que, dernièrement, la situation des personnes plus vulnérables de la grande région de Montréal s'est précarisée : « En tant que retraitée, je suis consciente de ne pas souffrir d'insécurité alimentaire, de ne pas avoir de problème de logement et d'être en bonne santé. C'est pourquoi je continuerai à faire un don leader aussi longtemps que je le pourrai. »

2. Remplissez et signez le formulaire de don à la page suivante, puis retournez-le par courriel à campagnes.financement@montreal.ca ou par la poste au plus tard le 1^{er} décembre.

► **Bureau des campagnes de financement,
Direction générale de la Ville de Montréal,
275, rue Notre-Dame Est, Suite 110,
Montréal, QC H2Y 1C6**

① **La déduction à la source, le moyen le plus facile de donner**

A. Je répartiss mon don au montant de mon choix sur 24 paies.

 4\$ 10\$ 20\$ 52\$ ^{don Leader} ou \$
À la source

B. Je verse un montant unique de :

 \$

Le montant pour vos impôts sera
sur le relevé fiscal émis par la Ville (T4)
pour l'année de déduction

② **Par chèque** \$à l'ordre de :
Centraide du Grand Montréal
 Je désire recevoir mon reçu fiscal par la poste (pour chèque et carte de crédit uniquement)

Nom et prénom : _____

No employé : _____

Adresse du domicile : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel (facultatif) : _____

③ **Par carte de crédit**A. En un seul versement \$B. Par prélèvement mensuel de \$ x 12 = \$/an

N° de la carte

Date d'expiration

IMPORTANT: TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES POUR QUE LA DEMANDE SOIT TRAITÉE.

Date : _____

Signature :
 Don Leader uniquement : j'accepte que mon nom soit publié sur le site Web de Centraide.

Un reçu sera émis par Centraide pour un don de 20 \$ et plus annuellement.

N° d'enregistrement : 11884 2517 RR0001

Montréal

 Centraide
du Grand Montréal

fadoq

À TOUS CEUX ET CELLES QUI DÉSIRENT ADHÉRER OU RENOUELER LEUR CARTE DE MEMBRE DE LA FADOQ À UN PRIX PRÉFÉRENTIEL POUR NOS MEMBRES.

ADHÉSION

Dans le cas d'une demande d'adhésion, veuillez transmettre celle-ci à nos bureaux, accompagnée d'un chèque de 18 \$ (au nom de AER-VM) ainsi que les renseignements suivants : nom et prénom, adresse et date de naissance. Vous nous confirmez le tout par votre signature.

RENOUVELLEMENT

L'AER vous fera parvenir par la poste votre avis de renouvellement le mois précédant l'expiration de votre adhésion. La carte est renouvelable un an après l'émission par la FADOQ.

Vous n'aurez ainsi qu'à nous retourner le formulaire dans l'enveloppe préaffranchie incluse dans notre envoi, avec un chèque de 18 \$ libellé au nom de AER-VM.

Soulignons que la carte de membre FADOQ d'une valeur de 30 \$ est proposée par l'AER à tous ses membres au coût de 18 \$.

Cette carte vous permettra de bénéficier de rabais et de privilèges exclusifs offerts par des entreprises renommées et partenaires du mouvement. L'étendue de vos avantages s'applique également à l'offre grandissante de produits, de services et d'activités développés par l'ensemble du réseau, dont le magazine d'information *Virage*, conçu spécifiquement pour les personnes de 50 ans et plus.

N.B. : Vous pouvez maintenant payer votre adhésion et votre renouvellement par chèque ou par virement bancaire.

NOUVEAU SITE, même adresse: www.aervm.org

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site web à <https://aervm.org/>

Celui-ci a été créé par des professionnels utilisant les nouvelles technologies de conception des sites web. Il est accessible et très convivial autant sur votre ordinateur, votre tablette ou votre cellulaire.

Vous y trouverez toutes les informations que vous recherchez :

- Les activités de l'Association;
- Les rabais et privilèges offerts à nos membres;
- Des communiqués qui vous assurent des informations de dernière heure;
- Des chroniques de l'actualité d'intérêt pour les retraité(e)s et aîné(e)s;
- Et beaucoup plus.
- L'assurance maladie-voyage;
- Des liens vers des sites utiles;

Les informations sont régulièrement mises à jour.



Action Sport Physio

Pour reprendre sa vie... comme avant!
 Pour retrouver sa forme... comme avant!
 Pour retrouver sa forme... mieux qu'avant!
Info: www.actionsportphysio.com



La Personnelle

Afin de protéger les biens qui vous sont chers,
 La Personnelle vous donne accès à des tarifs de
 groupe exclusifs, non offerts au grand public, pour
 vos assurances auto, habitation et entreprise.
Info: www.lapersonnelle.com
 ou 1 888 476-8737



Groupe Forget — Audioprothésistes

Première consultation sans frais ainsi que plusieurs
 avantages de notre programme de santé
 auditive Maestro. Prenez rendez-vous près de
 chez vous dans l'une de nos 90 cliniques.
Info: www.groupeforget.com ou
 1 888 ENTENDRE (1 888-368-3637)



IRIS, Le Groupe Visuel

IRIS vous offre des avantages exclusifs
 pour vous et votre famille. Épargnez 150 \$
 sur chaque paire de lunettes de prescription.
 Nous avons aussi des promotions sur des
 lunettes soleil, verres de contact, chirurgie
 de correction de la vue et plus! Ces
 avantages s'ajoutent et se combinent
 à votre assurance collective.

**Pour bénéficier de vos avantages, vous
 devez vous inscrire sur iris.ca/avantage**
Info: avantages@iris.ca
 ou 1 800 474 7429



Juste pour Rire

Applaudissez les meilleurs humoristes
 d'ici et d'ailleurs en profitant d'importants
 escomptes (parfois jusqu'à 50%).
Info: www.hahaha.com
 (mot de passe: aer)
 ou 1 888 244-3155



Urgel Bourgie / Athos

Notre mission est d'offrir la meilleure qualité
 de service de commémoration de l'industrie
 funéraire et de cimetière, en accompagnant
 les familles pendant toutes les étapes du
 processus de deuil. 8% à 10% de rabais
 exclusifs aux membres. 7 complexes funéraires
 et 3 cimetières.
Info: www.urgelbourgje.com ou
 514 735-2025 ou 1 866 856-7777



Les Grands Explorateurs

Si votre budget ne vous permet pas d'excursions
 à l'étranger, fiez-vous aux films des meilleurs
 explorateurs de la planète qui partageront
 avec vous leurs étonnantes aventures.
Info: www.lesgrandsexplorateurs.com
 ou 514 521-1002



Rabais — Campus

Personne ne pourra résister à une offre aussi
 alléchante. Pensez-y: des abonnements à prix
 réduits à plus de 200 périodiques québécois,
 canadiens, américains et européens.
Info: www.rabaiscampus.com
 ou 514 982-0180

Note: Rabais Campus
 Lors du renouvellement d'un abonnement souscrit par l'intermédiaire
 de Rabais Campus, assurez-vous que ce renouvellement s'effectue
 également par l'entremise de Rabais Campus pour ainsi profiter des
 réductions applicables.



Fadoq

Notre mission: rassembler et représenter les
 50 ans et plus dans le but de conserver et
 d'améliorer leur qualité de vie, défendre et
 faire la promotion de leurs droits, valoriser leur
 apport dans la société 2020 et les soutenir
 par des programmes, services et activités.
Info: www.fadoq.ca ou 514 252-3017



Les Terrasses Versailles

Située à deux pas des Galeries d'Anjou dans l'est
 de Montréal, la résidence privée pour retraités Les
 Terrasses Versailles vous offre une vie paisible.
Info: <https://residencescogir.com/residence-aine-montreal/terrasses-versailles/>
 ou 514 852-3898

Nous vous demandons votre collaboration en nous transmettant les coordonnées d'entreprises que vous connaissez et qui pourraient être intéressées à discuter avec nous de la possibilité d'offrir à nos membres des services ou la vente de produits à rabais ou tout autre avantage.



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec René Deschênes au
514 272-0818 ou par courriel à aer@bellnet.ca.

ASTIGMATISME :

SYMPTÔMES, CAUSES ET CORRECTION

Symptômes de l'astigmatisme

Les symptômes de l'astigmatisme peuvent varier en fonction de la sévérité de la condition, mais ils incluent généralement :

- Vision floue ou déformée : les personnes atteintes d'astigmatisme peuvent percevoir les objets comme flous ou déformés à toutes les distances.
- Fatigue oculaire : la difficulté à focaliser correctement peut entraîner une fatigue oculaire accrue, en particulier après des activités prolongées comme la lecture ou l'utilisation d'un ordinateur.
- Maux de tête : les maux de tête sont fréquents chez les personnes atteintes d'astigmatisme, en raison de la tension exercée sur les muscles oculaires pour compenser la vision floue.

Causes de l'astigmatisme

L'astigmatisme peut être causé par plusieurs facteurs, notamment :

- Forme irrégulière de la cornée : dans un œil normal, la cornée est généralement ronde et lisse. Cependant, chez les personnes astigmates, la cornée peut être plus ovale ou irrégulière, ce qui perturbe la façon dont la lumière est focalisée sur la rétine.
- Anomalies de la courbure de la lentille oculaire : en plus de la cornée, les anomalies dans la courbure de la lentille oculaire peuvent également contribuer à l'astigmatisme.
- Facteurs héréditaires : des études montrent que l'astigmatisme peut être héréditaire et se transmettre au sein des familles.

Selon l'American Academy of Ophthalmology, environ 1 personne sur 3 dans le monde est astigmate. L'astigmatisme peut affecter les personnes de tout âge, mais il est souvent diagnostiqué pendant l'enfance.



Correction de l'astigmatisme

Heureusement, l'astigmatisme peut être corrigé efficacement. Les options de correction comprennent :

- Verres correcteurs : les lunettes ou les lentilles cornéennes peuvent être prescrites pour compenser l'astigmatisme en modifiant la façon dont la lumière pénètre dans l'œil.
- Chirurgie réfractive : des procédures telles que la chirurgie au laser, comme la LASIK, peuvent remodeler la cornée pour corriger l'astigmatisme.
- Lentilles intraoculaires : pour les cas plus graves d'astigmatisme, des lentilles intraoculaires peuvent être implantées chirurgicalement pour améliorer la vision.

L'astigmatisme est un trouble de la vision courant qui peut avoir un impact significatif sur la qualité de vie. En comprenant les symptômes, les causes et les options de correction de cette condition, les individus peuvent prendre des mesures pour améliorer leur vision et leur bien-être général. Si vous ressentez des symptômes d'astigmatisme, il est important de consulter un optométriste pour un diagnostic précis et un plan de traitement approprié.

IRIS | Offres exclusives aux membres de l'AER

économisez 150\$*

sur les lunettes et les lunettes de soleil avec prescription et bien plus encore

L'inscription est facile. Visitez une boutique IRIS ou **scannez le code QR** et utilisez le **code d'accès : AERMON**
Des questions ou besoin d'aide supplémentaire?
Envoyez-nous un courriel à l'adresse : avantages@iris.ca

*Inscrivez-vous pour connaître tous les détails des offres.
Dr Jahel St-Jacques, optométriste



RETOUR SUR LA

du 13 août



JACQUES GUILMAIN



La très belle température nous a tous fait oublier les records de pluie reçue les jours précédents sur toute la région de Montréal. Aucune trace du passage de Debby sur notre site au Parc Maisonneuve. Les 90 participants ont profité du magnifique soleil d'août et plusieurs ont participé aux différents jeux animés par nos bénévoles. Tous ont ensuite apprécié le repas (salade César, spaghetti, pain à l'ail et dessert) servi par notre traiteur (Gilles Gagnon de **Délices de la Gaule**) et accompagné de leur vin préféré. Les jeux se sont poursuivis après le dîner, toujours sous l'œil attentif de « Galarneau ».

La journée s'est terminée par la remise des prix aux gagnants des jeux, puis le tirage des nombreux prix offerts par nos généreux partenaires : Mathieu Houle (**La Personnelle**), Jean-Hugues Mousseau (**Urgel Bourgie / Athos**), **Les Grands Explorateurs** et Claudette St-Germain (notre conseillère en assurance collective). Plusieurs ont également participé à la Roulette au kiosque de la résidence pour aînés **Les Terrasses Versailles** et ont gagné des billets pour assister à un des spectacles qui seront présentés à la résidence.

Félicitations à tous les gagnants des jeux et des tirages!

Je tiens également à remercier tous les bénévoles sans qui cette 25^e rencontre annuelle n'aurait pas été un autre franc succès :

- **à la coordination** : André Chouinard et André St-Germain;
- **à l'accueil** : Mireille Matteau et Nicole Plouffe;
- **aux rafraîchissements** : Yves Chalifour et Lise Gosselin;
- **aux jeux** : Marius Arseneault, France Benny, Nicole Gauthier, Yvon Hallé, Micheline Lemieux et Jean-Guy Pelletier;
- **à la photographie** : Christian Bisson.

Merci à tous les participants et participantes
et on se donne rendez-vous l'an prochain.





DÎNER AU PUB ET RESTAURANT IRLANDAIS LE VIEUX DUBLIN

Le jeudi, 31 octobre 2024, à 12 h

Le 31 octobre 2024, à midi, nous vous invitons au Vieux Dublin Pub et restaurant irlandais, situé au 636, rue Cathcart, près du Square-Phillips et de la station de métro McGill.

L'AER vous souhaite la bienvenue au Vieux Dublin, ce pub irlandais historique de Montréal. Au cœur du centre-ville, le Vieux Dublin vous offre deux bars, une liste impressionnante de bières en fût importées et domestiques, un menu qui saura plaire, comprenant leurs fameux hamburgers (on dit qu'ils sont les meilleurs en ville) et sûrement des fish and chips très populaires. Le Vieux Dublin, c'est aussi une des meilleures listes de scotchs de ce côté-ci de l'Atlantique, dans une ambiance amicale et chaleureuse qui crée des fidèles depuis des décennies.

Veillez réserver votre place avant le **15 octobre 2024** auprès de Roland Léger au **514 352-8630** ou par courriel : rolandleger41@gmail.com



SOUPER DE NOËL ET SPECTACLE DE BLUES

au



Le jeudi 21 novembre à 18 h

Noël approche et cela signifie réjouissances et musique.

Pour vous mettre dans l'ambiance, nous avons pensé vous inviter à un spectacle de blues qui débutera par le souper suivi du spectacle.

UPSTAIRS JAZZ • BAR & GRILLADES est situé au 1254 rue Mackay, tout près du métro Guy-Concordia.

La cuisine est décontractée et excellente, le personnel est accueillant et les prix sont raisonnables. Les plats principaux varient entre 18 et 42 \$.

On y joue différents styles de jazz ou de blues live et de jam sessions populaires dans un semi-sous-sol aux murs de brique. Le 21 novembre, le groupe Mich and the Blues Bastards se produira à 19 h. Un supplément de 12,50 \$ (+taxes) est requis pour le spectacle.

Le stationnement est disponible juste en face au coût de 8 \$.



Mich and the Blues Bastards

Il est important de réserver tôt,
surtout en période des Fêtes,
au plus tard le 31 octobre,
auprès de Diane Charest :
charest9366@gmail.com
ou par téléphone : **514 239-2113.**



Profitez d'économies exclusives sur vos assurances auto, habitation et entreprise



L'Association des employés retraités de la Ville de Montréal fait équipe avec La Personnelle¹ pour vous offrir :



Un service exceptionnel d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous



Des tarifs exclusifs et des économies non offerts au grand public

Découvrez pourquoi **plus de 98 %** de nos clients renouvellent leurs assurances année après année².

Obtenez une soumission
dès aujourd'hui
lapersonnelle.com/aer
1 888 476-8737

AER^{vm}



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

1. La Personnelle désigne La Personnelle assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux.

2. Statistiques internes de La Personnelle : Nombre approximatif de titulaires de police qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations à mi-parcours.